

*Initiatives ministérielles*

ped et ces jeunes-là vont pouvoir suivre des cours jusqu'à un maximum de 106 semaines. Ils vont être rémunérés pour suivre leurs cours alors qu'ils ont ce besoin-là. Je pense que c'est une excellente orientation. C'est un virement majeur au sein de ce gouvernement, et on ne peut pas s'objecter à ce principe fondamental dans les circonstances actuelles.

D'autre part, lorsque je parle de cette formation, notre gouvernement a pris la peine de former cinq groupes différents qui analysent quel genre de formation on devrait faire. Il y a des consultations avec le patronat, avec les syndicats, avec les intervenants du milieu pour savoir quel genre de formation on doit donner. Et bientôt les résultats de ce travail qui est en train de se faire vont se traduire dans des symposiums nationaux, il y en aura cinq, dans lesquels les gens vont pouvoir regarder comment on va prendre les 800 millions, quel genre de cours de formation on va donner pour faire en sorte qu'il soit adapté aux besoins actuels. Encore là, je trouve que cette orientation du gouvernement est excellente en ce qu'elle tient compte de la réalité.

Je me permettrai de dire. . . regardez dans la région d'où je viens, le Saguenay—Lac-Saint-Jean et la circonscription de Jonquière que je représente, la grande entreprise actuellement, elle n'embauche pas. La grande entreprise, qu'est-ce qu'elle fait? Elle se sert de nouvelles technologies. Il faut que les gens soient formés pour être capables d'appliquer les nouvelles technologies dans la grande entreprise. Alors, de plus en plus, la grande entreprise réaménage ses usines, ce qui fait en sorte qu'il y a des gens qui se trouvent sans emploi, il y a des gens qui ont un manque de formation, et c'est notre devoir de faire le nécessaire.

Monsieur le Président, l'autre point majeur touche les 600 millions affectés pour de nouveaux services ou de nouveaux bénéficiaires. On sait actuellement que 42 p. 100 des femmes sont sur le marché du travail, c'est-à-dire que 42 p. 100 de notre population active sont des femmes. Bientôt, ces statistiques vont encore aller en s'accroissant. Alors, comme gouvernement, on tient compte de l'importance de la situation, chez un couple, lorsqu'une femme a un enfant. C'est ce que nous avons fait avec les 600 millions de dollars, nous avons pratiquement doublé ces bénéficiaires, pour faire en sorte qu'au lieu d'avoir seulement que 15 semaines comme auparavant, la femme pourra bénéficier de 15 semaines de congé de maternité, plus 10 semaines de congé parental, et pourra, au choix, prendre 15 semaines de congé de maladie, mais le maximum de ces trois-là ensemble ne devra dépasser 30 semaines. Je pense que cela est une nette amélioration, et c'est de tenir compte des besoins actuels de notre société.

En parallèle, je suis un de ceux qui sont intervenus fortement pour essayer d'augmenter ce fameux congé parental puisque 10 semaines, lorsque l'on parle d'adoption, 10 semaines pour avoir un enfant, lorsqu'il entre dans la maison, ce n'est pas beaucoup.

On avait de la difficulté avec l'interprétation de la Charte des droits et libertés, on a réussi à trouver un moyen, de telle sorte que lorsqu'un enfant va arriver dans la famille, qui sera de plus de six mois, à ce moment-là on aura droit à cinq semaines additionnelles. Mais ce n'est pas ce que j'aurais souhaité. Ce que j'aurais souhaité, c'est automatiquement 15 semaines. Mais on n'était pas capable de le faire avec les lois actuelles, avec l'interprétation de la Charte. On a trouvé un compromis qui va correspondre à 90 p. 100 des cas actuellement. Je pense que c'est encore une façon de travailler ensemble par laquelle, en écoutant les gens d'un bout à l'autre du pays, on a trouvé une façon de régler cette situation.

Par ailleurs, monsieur le Président, je me permets de faire ce commentaire aussi: Ce qui m'a surpris dans l'argumentation de plusieurs, c'est lorsqu'on essayait de faire un parallèle entre le libre-échange et la présente réforme de l'assurance-chômage. C'est important de réaliser qu'aux États-Unis et au Canada, c'est complètement différent. Aux États-Unis, le Fonds d'assurance-chômage, c'est environ 22 milliards en argent canadien. Pour nous, ici au Canada, c'est 12 milliards. Faites les proportions. Ils sont dix fois plus nombreux que nous. Pour eux, cela devrait être, si je fais la proportion, 120 milliards plutôt que 22 milliards. Vous comprenez que les proportions ne tiennent pas du tout et aux États-Unis, pour chaque État, il y a un système d'assurance-chômage différent tandis que nous en avons un pour tout le pays.

Je pourrais parler pendant des heures sur ce fameux débat et déjà vous me dites qu'il me reste à peine une minute pour en parler. Nous avons travaillé très fort d'un bout à l'autre du pays. Nous avons tenu compte dans ce projet de loi du taux de chômage régional. Par exemple, à Toronto, où c'est plus facile de se trouver un emploi, les gens devront travailler un peu plus longtemps, devront avoir un plus grand nombre de semaines pour bénéficier de l'assurance-chômage. Dans une autre région où au contraire le taux de chômage est élevé, ces gens-là devront travailler moins. C'est ce qu'on appelle la norme variable d'admissibilité qui va être maintenant de 10 à 20 semaines.

Je reconnais qu'il y a un effort de plus à faire partout. Mais regardez l'expérience du passé, monsieur le Président, en 1978, et je vous donne l'exemple pour les provinces Maritimes, 87 p. 100 des gens, lorsqu'on est passé de 10 à 14 semaines, des gens ont trouvé pile le nombre de semaines de plus dont ils avaient besoin. C'est pour dire qu'il y a automatiquement un changement de comportement chez le consommateur lorsqu'il y a des change-